

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 A 21H00.

COMPTE RENDU

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
Maire :				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
Adjoints :				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	non	Mme TISSU		
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	oui			
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	non	M SCHOLLA		
8. Mme TISSU Martine	oui			
Conseillers délégués :				
9. Mme BERTHAULT Michelle	oui			
10. Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
Conseillers :				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	non	M WATIER		
15. Mme d'ANDREA Tatiana	non		oui	
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	non		oui	
19. M FOURNIVAL Anthony	non	Mme CAUDRON		
20. M REINERT Charles	non			oui
21. M ROTH Kévin	non			oui
22. M GOSSET Dominique	oui			
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. M JOHANNIN Thierry	oui			
25. M DIAZ Hernan	oui			
26. M FISSEUX Frédéric	non			oui
27. M DERRACHI Rachid	non	M BEMELS		
Totaux présences, absences et pouvoirs	17	5	2	3

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme CAUDRON

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, M le Maire indique qu'il est contraint de retirer les points 3 et 4 de l'ordre du jour car les promesses de vente n'ont pas été suffisamment finalisées entre les parties (acquéreur, vendeur et Notaire).

Monsieur le Maire rappelle leur objet :

3. Foncier, confirmation de la procédure de désaffectation par anticipation et validation de la promesse de vente relative à la cession du centre culturel sis au 19, rue Adalbert Baut,

4. Foncier, validation de la promesse de vente relative à la cession de deux unités foncières communales sises place Général Leclerc à la société BG afin qu'elle y réalise un ensemble immobilier et une maison médicale.

Monsieur le Maire indique qu'ils seront examinés lors de la séance du Conseil Municipal du jeudi 17 octobre 2019 à 21h00.

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (n° 14 à 23/2019).

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2019 :

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal du 13 juin 2019.**

1. Personnel communal, rémunération du personnel chargé de la surveillance de cantine et de l'étude surveillée durant l'année scolaire 2019-2020 :

Le tableau nominatif du personnel chargé de la surveillance de cantine et de l'étude surveillée a été arrêté pour l'année scolaire 2019-2020.

Il en a été de même pour la rémunération horaire du personnel en charge de ces deux missions.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a arrêté le tableau du personnel et fixé la rémunération d'agents assurant la surveillance de cantine et l'étude surveillée à compter du 01 septembre 2019,**
- **à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses seront portées à l'exercice 2019 et 2020.**

2. Personnel, actualisation du tableau des effectifs :

Suite à la réorganisation mineure de certains services à compter de la rentrée scolaire 2019-2020, trois postes ont été modifiés.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a approuvé ces modifications de postes,**
- **à l'unanimité, a pris acte de l'incidence aux budgets 2019 et suivants.**

3. Foncier, convention entre les consorts SALMON LEGAGNEUR et la Commune concernant l'occupation du parking dit de « la demi-lune » rue Prachay :

Suite à une concertation avec les consorts SALMON LEGAGNEUR, il a été décidé :

- de la réhabilitation complète du parking dit « de la demi-lune » situé rue Alexandre Prachay dont le coût sera entièrement supporté par la collectivité,
- de la signature entre les deux parties d'une convention d'occupation de ce parking moyennant le versement par la Commune d'un loyer annuel de 800,00€ aux conjoints SALMON LEGAGNEUR.

Il a été fait lecture de cette convention.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (contre Mme DUBIN et MM JOHANNIN et DIAZ), a approuvé cette convention,
- à la majorité (abstention de M BEMELS et contre Mme DUBIN et MM JOHANNIN et DIAZ), a autorisé M le Maire à signer cette convention,
- à la majorité (contre Mme DUBIN et MM JOHANNIN et DIAZ), a pris acte que cette convention ne pourra pas être dénoncée unilatéralement par les conjoints SALMON LEGAGNEUR entre le 24 septembre 2019 et le 31 décembre 2029,
- à la majorité (contre Mme DUBIN et MM JOHANNIN et DIAZ), a pris acte que le loyer de 800,00€.

Il sera ferme et définitif jusqu'à la révocation de cette convention par l'une des parties ou les deux à la fois.

Le premier loyer sera versé le 01 décembre 2020 et couvrira l'année civile 2020. Il sera porté au budget M14 2020 et aux suivants.

4. Restauration de l'église, avenant n°1 au marché de travaux n°2018/01 :

En cours d'exécution du marché et en particulier lors des paiements, une « coquille » administrative est apparue. Elle ne remet pas en cause l'équilibre global du marché, il suffit qu'elle soit corrigée par un avenant.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé l'avenant n°1 au marché 01/2018,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer cet avenant,
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence aux budgets 2019 et suivants.

5. Restauration de l'église, avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre :

Lors du changement de Maître d'œuvre, le cabinet d'architecture ACV avait souhaité faire appel à un économiste de la construction : la SARL Philippe LAUNAY.

Or malheureusement, il s'avère qu'en cours de mission M LAUNAY est tombé gravement malade l'obligeant à renoncer à cette prestation. C'est le cabinet d'architecture ACV qui reprend la totalité de cette mission.

Cette modification sera insérée dans l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre .

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant la restauration complète de l'église,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer cet avenant,
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence aux budgets 2019 et suivants.

6. Conservatoire de musique, prise en compte de la sortie du SIMVVO des Communes de Champagne sur Oise et Parmain :

Par un courrier en date 12 juillet 2019, le SIMVVO a informé la Commune de Presles que les Communes de Champagne sur Oise et Parmain ont, elles aussi, souhaité se retirer du SIMVVO. Ce souhait, tout comme celui de Presles, a été entériné par le Conseil syndical du SIMVVO en date du 01 Juillet 2019.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a confirmé sa volonté de se retirer du SIMVVO à compter du 01 janvier 2020 pour intégrer à la même date le Conservatoire à rayonnement communal de Persan,
- à l'unanimité, a pris acte que les Communes de Champagne sur Oise et Parmain se retireraient, elles aussi, du SIMVVO à compter du 01 janvier 2020.

7. Centre culturel, subvention auprès de la DRAC relative à la dépose et la restauration de douze lès de papier peint de la fin du 19^{ème} siècle :

Le centre culturel situé au 19 rue Adalbert Baut possède sur les murs des salles de consultation de la médiathèque douze lès du papier panoramique relatant « l'histoire de Psyché » et produit par la manufacture DUFOUR à la fin du 19^{ème} siècle.

S'agissant d'éléments patrimoniaux devenus extrêmement rares et moyennant une restauration, ils pourraient être réinstallés sous forme d'une exposition permanente dans le nouvel espace culturel sis place du Général Leclerc.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé le programme de dépose, restauration et remise en place des douze lès du papier panoramique relatant « l'histoire de Psyché » et produit par la manufacture DUFOUR à la fin du 19^{ème} siècle selon le process décrit ci-dessus,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à transmettre une demande de subvention auprès de la DRAC conformément à la procédure rapportée ci-dessus,
- à l'unanimité, a pris acte que les montants correspondants à cette restauration seront inscrits tant en recettes qu'en dépenses au budget 2020 de la Commune.

8. Espaces publics rue de la république et place du Général Leclerc, confirmation demande subvention « voirie » auprès du Conseil départemental :

Suite au Conseil Municipal du 04 avril 2019, la Commune avait sollicité l'aide du Conseil départemental concernant les travaux de voirie en les réunissant au sein d'une même demande.

Suite à la publication du nouveau guide des aides départementales au printemps 2019, il convient dorénavant :

- de dissocier les deux dossiers et de les compléter,
- de prendre en compte le nouveau dispositif financier (taux et montant maximum subventionnable).

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé l'actualisation de cette demande de subvention conformément au détail ci-dessus,

- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer puis à transmettre cette demande de subvention auprès de Conseil départemental,
- à l'unanimité, a confirmé que les montants correspondants à ces travaux seront inscrits tant en recettes qu'en dépenses au budget 2020 de la Commune.

9. Espace culturel, confirmation demandes subvention « mobilier et informatique » auprès du Conseil départemental :

Suite au Conseil Municipal du 04 avril 2019, la Commune avait sollicité l'aide du Conseil départemental concernant la construction de l'espace culturel. Cette demande globale se décomposait en trois parties :

- la superstructure et le second œuvre
- le mobilier
- l'informatique.

Le Conseil départemental confirme la recevabilité du dossier lié à la construction mais suite à la publication du nouveau guide des aides départementales au printemps 2019, il souhaite que la partie relative à l'informatique et au mobilier soit plus détaillée et dissociée l'une de l'autre.

Les conditions d'aide du département restent inchangées par rapport à la demande d'avril 2019.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé l'actualisation de cette demande de subvention conformément au détail ci-dessus,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer puis à transmettre cette demande de subvention auprès du Conseil départemental,
- à l'unanimité, a confirmé que les montants correspondants à ces travaux seront inscrits tant en recettes qu'en dépenses au budget 2020 de la Commune.

10. Assainissement, quartier de la Sablonnière, demande subvention auprès de l'AESN et du CD95 (partie privée) :

Suite aux études préalables aux travaux de maillage entre le quartier de la Sablonnière (16 riverains) au réseau public d'assainissement (eaux usées) situé rue du Bel Air, l'opération a été scindée en deux :

1. pour les travaux réalisés sur le domaine public (collecteur principal + regards sur celui-ci + antennes + regards à l'alignement), la Commune a obtenu des subventions de l'AESN et du Conseil départemental.

Suite à la procédure de mise en concurrence, elle a choisi l'entreprise adjudicatrice,

2. pour les travaux réalisés sur le domaine privé ou des particuliers (entre le regard et le pavillon), la Commune a désigné l'entreprise adjudicatrice.

A présent, la Commune doit obtenir une subvention auprès de l'AESN et du Conseil départemental.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention M BEMELS), a autorisé M le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'AESN afin de réaliser ces travaux conformément aux principes de la charte nationale qualité des réseaux d'assainissement (approuvée par le CM du 20 juin 2017),
- à l'unanimité, a sollicité auprès de l'AESN l'autorisation de débiter les travaux en partie privée avant la notification officielle de la subvention,
- à l'unanimité, a approuvé le plan de financement détaillé ci-dessus,

- à la majorité (abstention M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer les convention de mandat avec les propriétaires pour la délégation de la maitrise d'ouvrage des travaux de raccordement au réseau d'assainissement,
- à l'unanimité, a décidé d'engager la révision du schéma directeur d'assainissement approuvé le 23 mars 200 au cours du premier quadrimestre 2020,
- à l'unanimité, a confirmé l'inscription de ces travaux d'assainissement dans le quartier de la Sablonnière tant en recettes qu'en dépenses au budget 2019 et 2020.

11. Question diverse : subvention exceptionnelle USLP section pétanque et badminton ainsi qu'à la FNACA :

L'USLP a demandé un complément de subvention pour deux de ses sections à savoir:

- « la pétanque » pour un montant de 150,00€,
- « le badminton » pour un montant de 800,00€.

La FNACA a sollicité une aide de la Commune d'un montant de 250,00€ afin d'acquérir un nouveau drapeau.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé d'attribuer une aide complémentaire à l'USLP section pétanque et à la FNACA selon le détail figurant ci-dessus,
- à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses seront portées à l'exercice 2019.
- à la majorité (abstention de M JOHANNIN), a décidé d'attribuer une aide complémentaire à l'USLP section badminton selon le détail figurant ci-dessus,
- à la majorité (abstention de M JOHANNIN), a pris acte que cette dépense sera portée à l'exercice 2019.

12. DM M 14 n°3 :

Au présent compte rendu, un tableau joint donne le détail de ces décisions modificatives concernant le budget M14.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention Mme DUBIN et MM DIAZ et JOHANNIN), a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- à la majorité (abstention Mme DUBIN et MM DIAZ et JOHANNIN), a pris acte de leur incidence au budget 2019 M14.

13. Question diverse DM M 49 n°1 :

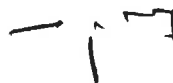
Au présent compte rendu, un tableau joint donne le détail de ces décisions modificatives concernant le budget M49.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention Mme DUBIN et MM DIAZ et JOHANNIN), a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- à la majorité (abstention Mme DUBIN et MM DIAZ et JOHANNIN), a pris acte de leur incidence au budget 2019 M49.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée
à 22h20.

A Presles, le 24 septembre 2019.



Le Maire Pierre BEMELS

BUDGET M14 DECISION MODIFICATIVE N°03/2019 DU 23 SEPTEMBRE 2019

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT			
objet	augmentation inscription budgetaire	diminution inscription budgetaire	
dotation aux amortissements	6811	1 440,00 €	
personnel titulaire			64111
dotation aux amortissements	28121	1 440,00 €	
taxe aménagement			10223
		2 880,00 €	2 880,00 €

INVESTISSEMENT			
objet	augmentation inscription budgetaire	diminution inscription budgetaire	
toutes les écoles fontaine à eau	685/2019	1 013,00 €	
restructuration place Général Leclerc travaux prévisionnels 2020			732/2019
restaurant scolaire matériel cuisine: désinsectiseur, armoire gastro positive	692/2019	2 148,00 €	
restructuration place Général Leclerc travaux prévisionnels 2020			732/2019
mairie tous les bureaux refecton revêtements sols et muraux (sauf accueil)	700/2019	9 829,00 €	
restructuration place Général Leclerc travaux prévisionnels 2020			732/2019
multi accueil achat coffre fort	nouv opé	563,00 €	
restructuration place Général Leclerc travaux prévisionnels 2020			732/2019
école maternelle chaudière	nouv opé	1 059,00 €	
restructuration place Général Leclerc travaux prévisionnels 2020			732/2019
		14 612,00 €	14 612,00 €

1



BUDGET M49 DECISION MODIFICATIVE N°01/2019 DU 23 SEPTEMBRE 2019

INVESTISSEMENT			
objet	augmentation inscription budgetaire	diminution inscription budgetaire	
STEP surpresseur à changer	21	11 000,00 €	
travaux assainissement 55 ème opération		2315	11 000,00 €
		11 000,00 €	11 000,00 €

INVESTISSEMENT			
objet	augmentation inscription budgetaire	diminution inscription budgetaire	
entretien de la STEP	61521	46 000,00 €	
dotations aux amortissements		6811/2811	4 000,00 €
<i>en dépenses</i>		42 000,00 €	
redevance assainissement collectif	70611	364 000,00 €	
PFAC		70613	342 000,00 €
<i>en recettes</i>		42 000,00 €	

